

ENSEIGNEMENTS PROPOSÉS AU CRR

MUSIQUE

- Pratiques collectives
 - » formation musicale, ensembles de classes
 - » orchestres à cordes, d'harmonie, symphonique
 - » chorales, ensembles de jazz, musique de chambre
- Bois
 - » flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, basson français
- Cuivres
 - » trompette, trombone, cor, tuba
- Cordes
 - » violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe
- Claviers
 - » piano, orgue, clavecin
- Autres
 - » percussions, chant, accordéon, jazz, écriture / histoire de la musique...

DANSE

- esthétiques classique, contemporaine et jazz
- formation musicale danseur
- culture chorégraphique / Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

THÉÂTRE

ARTS PLASTIQUES



+ D'INFOS

INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE

L'entrée en CHAM implique de s'inscrire au conservatoire avec le versement de droits d'inscription. À titre indicatif, en 2020-2021, ces droits annuels s'élevaient à 48,54 €, quelle que soit la domiciliation ou le quotient familial.

Le fonctionnement CHAM & CHAD (recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B. O. n° 31 du 29 août 2002).

Ville de Dijon

Conservatoire à Rayonnement Régional
24 bd Clemenceau - CS 73 310 - 21033 Dijon Cedex
www.dijon.fr/conservatoire / 03 80 48 83 68

J-Y. Dupont-Lemaire, *directeur*
C. Dacharry, *directeur-adjoint*
en charge des enseignements

Scolarité CHAM & CHAD : scolarite-crr@ville-dijon.fr
Référent filière : cdacharry@ville-dijon.fr

Éducation Nationale

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Côte d'Or
2 G, rue Général Delaborde - BP 81 921
21019 Dijon cedex

Pôle ELAE - Sandrine Fauroux
03 45 62 75 56 / elae21.educ1@ac-dijon.fr

Collège Marcelle Pardé

18, rue condorcet - 21000 Dijon
Marie-Christine Bégrand, *principale*
Claire Tomaselli, *principale-adjointe*
03 80 76 97 97 / 02111034k@ac-dijon.fr



Ville de Dijon
Conservatoire à
Rayonnement Régional

Musique - Danse - Théâtre - Arts plastiques



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Collège Pardé

Classes à
horaires aménagés
**MUSIQUE
et DANSE**
(CHAM / CHAD)

Rentrée 2021-2022



PROJET CHAM-CHAD

ORGANISATION PRATIQUE

ACCÈS AU DISPOSITIF CHAM

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les élèves (de la 6^e à la 3^e) motivés par un travail musical ou chorégraphique et souhaitant s'investir dans les activités artistiques renforcées tant individuelles que collectives. Les entrées se font principalement en 6^e mais sont possibles en 5^e, 4^e et 3^e, en fonction des places disponibles.

En musique comme en danse, la constitution de pratiques collectives homogènes, adaptées et profitables rend compliquée l'intégration d'un élève qui serait totalement débutant. Dans ce cas, l'élève est invité à débiter une pratique hors CHAM-CHAD et à se représenter les années suivantes.

CHAM

L'élève bénéficie, sur le temps scolaire (en fonction de ses acquis) des enseignements suivants :

- **Formation Musicale** 1h30 à 2h
- **Pratique instrumentale**
 - » individuelle / semi-collective 30 min. à 1 h
 - » collective 1h à 2h

CHAD

L'élève bénéficie, sur le temps scolaire :

- **Danse (dominante choisie)** 2 x 1h30
- **Formation Musicale** 1h

L'élève participe également chaque semaine à d'autres cours de danse (notamment l'esthétique complémentaire) qui se déroulent en ou hors temps scolaire, soit au total 5 à 6 cours.

Les volumes horaires varient en fonction du niveau de l'élève et de l'organisation des enseignements.

CHAM et CHAD bénéficient au collège d'une heure supplémentaire d'éducation musicale en plus de l'heure dispensée chaque semaine à tous collégiens, soit 2 heures hebdomadaires.

MISE EN ŒUVRE

- Emploi du temps aménagé pour suivre un enseignement musical ou chorégraphique densifié, pratique et théorique important.
- Programmes scolaires identiques à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent.
- Cours de musique et de danse : deux demi-journées par semaine (lundi après-midi et jeudi après-midi, en 2020-2021).
- Temps scolaire libéré mis à profit pour suivre les cours spécifiques et permettre à l'élève de fournir le travail personnel correspondant à son engagement dans ce dispositif.

Les volumes horaires de certaines disciplines du collège sont allégés, mais aucune n'est supprimée. Conformément aux textes officiels, l'entrée dans un dispositif CHAM ou CHAD n'est pas compatible avec le choix d'une option facultative telle que l'étude des langues anciennes.

Les élèves se rendent au conservatoire, depuis le collège, en transports en commun. Les internes et les 6^e sont accompagnés par du personnel encadrant, les lundi et jeudi.

Le collège Pardé dispose de places d'internat pour les élèves intéressés.

NOMBRE DE PLACES

Par niveau de classe, il est au maximum de 60 élèves (musiciens et danseurs comptés ensemble) ; la commission d'admission n'est pas dans l'obligation d'atteindre ce nombre maximum. Il n'y a pas de quota entre le nombre de musiciens et de danseurs.

CONTINUITÉ DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'entrée en CHAM-CHAD implique un engagement sur toute la durée de la scolarité. En cas de difficultés (travail, comportement...), une commission de suivi réunit les équipes éducatives (collège et CRR) et statue sur la pérennité de la présence en CHAM ou CHAD de l'élève concerné.

COMMENT CANDIDATER ?

Remplir la fiche de demande d'inscription disponible au conservatoire ou sur les sites internet de la DSDEN et du conservatoire. La date limite de retour de cette fiche à la DSDEN figure sur le calendrier des entrées au conservatoire.

MODALITÉS D'ENTRÉE

Une séance pratique est organisée au CRR au printemps (voir le calendrier des entrées au CRR). Elle associe direction et enseignants des deux structures.

Cette séance se compose de :

- **Musique**
 - » Participation à une séance collective : chant choral (aucune œuvre n'est à préparer)
 - » Interprétation d'une pièce instrumentale au choix, préparée à l'avance. Il n'y a pas d'obligation à jouer par cœur.
- **Danse**
 - » Participation à un cours collectif de 45 minutes (organisé par niveau)
- **Pour musiciens et danseurs**
 - » un bref entretien leur permettant d'exposer leur projet et leur motivation.
 - » une audition en Formation Musicale permet de déterminer le cours le plus adapté. Rien n'est à préparer. L'élève est invité à apporter les ouvrages sur lesquels il a travaillé.

ADMISSION

La commission d'admission présidée par la Directrice Académique prend en compte les avis de la séance de pratique, le degré d'autonomie et d'initiative de l'élève évalué au cours de l'année scolaire et, le nombre de places disponibles, de l'accord de la demande de dérogation de secteur au besoin, de l'instrument choisi.

La DSDEN communique les résultats par courrier, deuxième quinzaine de juin. Le CRR affiche la liste des candidats retenus. Si le collège Pardé n'est pas le collège de secteur, la famille doit remplir une demande de dérogation de secteur et l'adresser à la DSDEN.